

EXAMEN ENVIRONNEMENTAL DE L'ESPAGNE

SYNTHESE

Le PIB de l'Espagne a progressé de 36% au cours de ces dix dernières années. Il se classe actuellement au neuvième rang mondial. Le PIB par habitant a aussi progressé, et est maintenant plus proche de la moyenne de l'UE 15, en partie grâce aux aides communautaires. Dans de nombreux domaines, la croissance économique s'est traduite par une aggravation des pressions exercées sur l'environnement en Espagne, en termes tant de pollution que l'utilisation des ressources naturelles (eau, terres, etc.). Cette évolution reflète pour partie une augmentation de 52% des arrivées de touristes internationaux, et un rythme de construction de 700 000 nouveaux logements par an, (les secteurs du tourisme et du bâtiment représentant 11% et 9%, respectivement, du PIB). Dans les régions côtières et les îles (qui abritent près de 60% de la population), la densité de population est cinq fois plus élevée que dans l'intérieur des terres. Certaines régions touristiques peuvent voir leur densité de population tripler en été. L'intégration économique de l'Espagne dans l'UE a entraîné une croissance de 77% des transports routiers de marchandises. Malgré une baisse sensible, le taux de chômage, supérieur à 11%, est l'un des plus élevés de la zone OCDE.

Au cours de la période considérée, les pressions environnementales ont été découplées de la croissance économique dans certains domaines (comme les émissions de SO_x et de NO_x ou les prélèvements d'eau) et la mise en place d'infrastructures environnementales a nettement progressé (distribution d'eau, épuration des eaux usées, etc.). La législation environnementale a considérablement évolué, et certaines régions mettent en œuvre des politiques de l'environnement très élaborées. L'Espagne est néanmoins confrontée à d'importants défis associés à une intensité énergétique élevée, une forte intensité d'utilisation de l'eau, et un accroissement des émissions de CO₂ et de la production de déchets municipaux. Les problèmes d'environnement prioritaires concernent la gestion des ressources naturelles (gestion de l'eau, par exemple), la conservation de la biodiversité, le changement climatique et la pollution de l'air, le tourisme durable et la gestion des déchets. Aux termes de la Constitution, les régions autonomes, qui se caractérisent par des contextes physiques, sociaux et économiques très différents, ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de la politique de l'environnement.

Face à ces défis, l'Espagne devra : i) veiller à une mise en œuvre complète de ses politiques environnementales, améliorer leur rapport coût-efficacité et la coordination inter-régionale ; ii) intégrer plus avant les préoccupations d'environnement dans les décisions économiques et sectorielles ; et iii) poursuivre la coopération internationale dans le domaine de l'environnement. Ce rapport examine les progrès réalisés par l'Espagne depuis le précédent Examen des performances environnementales que lui a consacré l'OCDE en 1997, et évalue dans quelle mesure le pays a atteint ses objectifs nationaux et respecté ses engagements internationaux. Il examine également les progrès réalisés dans le contexte de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE.^{*} Quelque 46 recommandations^{**} de nature à contribuer au renforcement des performances environnementales de l'Espagne dans l'optique du développement durable sont formulées.

Gestion de l'environnement

Dans le cadre constitutionnel général de l'Espagne concernant la répartition des compétences en matière d'environnement, la législation environnementale a évolué de manière positive et importante au cours de la période examinée, en partie pour répondre aux directives de l'UE. D'importantes lois nationales ont été promulguées, notamment sur les déchets d'emballage (1997), les déchets (1998), les études d'impact sur l'environnement (2001), la prévention et la réduction intégrées de la pollution (2002) et les forêts (2003). Les régions autonomes ont aussi adapté leurs cadres juridiques. La Conférence sectorielle sur l'environnement et le développement durable et le nouveau réseau des autorités environnementales constituent d'importants mécanismes de coordination (entre l'administration centrale et les régions autonomes), notamment pour la transposition des directives de l'UE et la répartition des fonds communautaires. Bon nombre des initiatives des administrations nationales et régionales dans le domaine de l'environnement sont demeurées axées sur la programmation des investissements dans l'infrastructure

* Les objectifs de la « Stratégie de l'environnement de l'OCDE de 2001 pour les dix premières années du XXIème siècle » évoqués dans les présentes conclusions et recommandations sont : maintien de l'intégrité des écosystèmes (section 1), découplage des pressions sur l'environnement de la croissance économique (sections 2.1 et 2.3), intégration des considérations sociales et environnementales (section 2.2) et interdépendance environnementale à l'échelle planétaire (section 3).

** Voir Annexe.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

environnementale et leur financement, notamment grâce aux fonds structurels de l'UE (infrastructure d'approvisionnement en eau et d'assainissement, etc.). Les activités visant à assurer le respect des lois ont été renforcées. Des redevances sur produits ont été mises en place pour les déchets d'emballage et des taxes de mise en décharge sur les déchets municipaux ont récemment été instaurées. Des progrès ont aussi été réalisés dans le domaine de l'éco-étiquetage volontaire des produits. Les entreprises espagnoles ont considérablement accru leur participation aux systèmes de gestion environnementale. Des approches volontaires ont été adoptées à l'échelle du pays dans plusieurs secteurs industriels ; leur efficacité environnementale et leur efficacité économique devraient être examinées. Les compétences budgétaires des autorités régionales et locales, notamment en ce qui concerne les taxes liées à l'environnement, ont récemment été renforcées.

Mise en œuvre de politiques environnementales plus efficaces

Au cours de la période considérée, les dépenses environnementales ont quelque peu augmenté. Elles demeurent néanmoins relativement faibles par rapport à celles d'autres pays de l'OCDE comparables : les dépenses de lutte contre la pollution représentent quelque 0.8% du PIB (soit moins que les moyennes de l'UE et de l'OCDE). La politique de l'environnement de l'Espagne reste freinée par le recours aux subventions, aux transferts publics et à d'autres formes d'aide financière. L'Espagne fait un usage limité des taxes environnementales et autres instruments économiques pour influencer sur les comportements car on estime généralement qu'ils risquent de nuire à la compétitivité et à l'emploi. Il existe des possibilités non négligeables d'améliorer l'efficacité en assurant une couverture intégrale des coûts de la fourniture de services environnementaux tels que ceux concernant l'eau et l'assainissement. Certaines municipalités ne font pas payer les services relatifs aux déchets ; moins d'un tiers des coûts de collecte et de traitement des déchets sont couverts au niveau national. Compte tenu de la baisse attendue des financements communautaires, il est urgent de recourir davantage aux instruments économiques (par exemple à la tarification des services de l'eau) pour financer les services environnementaux. Les infractions pénales et les peines d'emprisonnement pour application déficiente de la législation environnementale demeurent limitées.

Vers un développement durable

L'Espagne continue de progresser sur la voie du découplage des pressions environnementales et de la croissance économique (notamment en réduisant ses émissions de SO_x et en limitant la croissance des émissions de NO_x, de l'utilisation d'engrais azotés et des prélèvements d'eau). L'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles s'est aussi améliorée, en particulier dans le secteur de l'énergie. Les procédures d'EIE (par exemple pour les projets de transport) ont abouti à l'imposition de conditions plus strictes ou à la modification des projets. Dans certaines branches d'activité (comme les charbonnages ou la pêche) un processus de restructuration et d'élimination progressive des subventions est en cours.

Intégration des préoccupations environnementales dans les décisions économiques

Il est cependant nécessaire d'accroître les efforts pour découpler les émissions de CO₂ et la production de déchets municipaux de la croissance économique. L'expansion rapide des transports de voyageurs et de marchandises est particulièrement préoccupante à cet égard. Quant à l'intégration institutionnelle, beaucoup reste à faire aux niveaux de la planification et de la programmation, ainsi qu'aux niveaux stratégique et éventuellement budgétaire. Une stratégie nationale de développement durable est en cours d'élaboration en consultation avec plusieurs ministères et régions autonomes, mais la participation de la société civile n'a pas encore été importante. On constate toujours une fragmentation notable ou un manque d'intégration entre divers plans et programmes environnementaux sectoriels ou régionaux. Les aides financières de l'UE ont principalement contribué à l'offre d'infrastructures (routières, notamment). Elles ont aussi contribué dans une certaine mesure à créer un biais à l'encontre de la gestion par la demande dans les politiques de l'environnement. Il faudrait définir clairement des moyens d'assurer le financement futur des politiques de l'environnement, dans la perspective du déclin attendu des aides communautaires. L'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes (en matière de transports, de tourisme ou d'irrigation, par exemple) doit aussi être développée. Quant à l'intégration par le marché, les instruments budgétaires ont été utilisés jusqu'à un certain point pour internaliser les externalités, mais surtout pour favoriser les comportements et les investissements respectueux de l'environnement, ce qui fait obstacle à l'efficacité économique. Ces instruments devraient être utilisés plus largement pour taxer les activités qui ont des répercussions négatives sur l'environnement, éventuellement dans le contexte d'une réforme fiscale neutre (prévoyant, par exemple, de compenser la hausse des taxes sur l'énergie par un allègement de la fiscalité du travail). Les prix de l'énergie, des transports et de l'eau en général pourraient être révisés du point de vue de l'efficacité environnementale et économique pour obtenir les avantages de situations doublement gagnantes.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Engagements internationaux

L'Espagne a déjà ratifié de nombreux accords relatifs au milieu marin. Elle a été particulièrement active dans la protection de la mer Méditerranée (notamment dans le cadre de la Convention de Barcelone et du Plan d'action du PNUE pour la Méditerranée). En ce qui concerne les marées noires, l'Espagne a pris des mesures pour mettre en œuvre la Convention sur la préparation, l'intervention et la coopération en cas de pollution par les hydrocarbures. Le plan national pour les services spéciaux de sauvetage en mer et de lutte contre la pollution a été approuvé en juillet 2002. La coopération avec le Portugal a été renforcée dans le cadre de la Convention d'Albufeira. L'aide publique au développement (APD) de l'Espagne a été réformée : une nouvelle loi sur la coopération internationale pour le développement et un plan directeur quadriennal (dont l'une des trois priorités principales est la protection de l'environnement) ont été adoptés. Une Stratégie espagnole de coopération pour l'environnement est destinée à guider la définition d'objectifs par les acteurs de la coopération et à rattacher leurs actions aux accords internationaux conclus dans le domaine de l'environnement. Si la Stratégie nationale relative au changement climatique n'a pas encore été adoptée, de nombreux plans ayant une incidence directe ou indirecte sur la réduction des émissions de GES l'ont été (Plan de développement des énergies renouvelables pour 2000-10, planification du développement des secteurs de l'électricité et du gaz pour 2002-11, Stratégie d'efficacité énergétique pour 2004-12, Plan d'amélioration des infrastructures de transport pour 2000-07, etc.). En ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone, la consommation de bromure de méthyle a diminué de 75% entre 1995 et 2003.

Il reste toutefois possible de progresser dans ces domaines. S'agissant des problèmes liés au milieu marin, les navires de pêche espagnols, de même que des navires battant d'autres pavillons, exploitent certaines espèces dont les stocks sont à l'extérieur des limites biologiques de sécurité. L'Accord de coopération de Lisbonne de 1990, qui définit un cadre de coopération étroite entre l'UE, la France, le Maroc, le Portugal et l'Espagne pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution due aux hydrocarbures et autres substances nocives, n'est pas encore entré en vigueur. La ratification de la Convention internationale de 1989 sur l'assistance est en attente. La flotte espagnole figurait sur la "liste grise" du Mémorandum de Paris en 2000-02, témoignant de certaines difficultés de mise en conformité aux normes MARPOL. L'APD est passée de 0.3 à 0.25% du RNB entre 2001 et 2003. Concernant le climat, les émissions de GES ont augmenté de 38% entre 1990 et 2002 et les perspectives pour les quelques années à venir sont pessimistes. La Stratégie nationale sur le changement climatique n'a pas encore été approuvée. Les coûts marginaux de réduction des émissions pourraient varier sensiblement d'un secteur à l'autre, de sorte que la réalisation de l'objectif global de l'Espagne dans ce domaine représenterait un coût beaucoup plus élevé que nécessaire. Si plus de 400 propositions de mesures en rapport avec le changement climatique sont à l'étude, leur rapport coût-efficacité n'a été analysé que dans certains cas seulement. S'agissant des émissions de NO_x, l'Espagne n'a pas atteint les objectifs de réduction définis dans la Déclaration et le Protocole de Sofia. Sa ratification des protocoles d'Aarhus et de Göteborg à la Convention PATLD se fait attendre.

Pour **vous procurer l'Examen environnemental de l'Espagne** (également disponible en espagnol) ou d'autres publications de l'OCDE, vous pouvez vous connecter à la librairie en ligne de l'Organisation (OCDE Online Bookshop, <http://www.oecd.org/bookshop>) ou envoyer un courrier électronique à sales@oecd.org

Pour plus d'informations sur la **COLLECTION DES EXAMENS PAR PAYS DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES**, publiée par l'OCDE, veuillez contacter **M. Christian Avérous, Chef de Division, Division des Performances et de l'Information Environnementales**, Direction de l'environnement. Christian.averous@oecd.org Télécopie : +33 (0)1 44 30 61 81.

Pour des informations générales sur le **Programme de l'OCDE sur l'environnement**, vous pouvez vous rendre sur notre site Internet : <http://www.oecd.org/env/> ou envoyer un courrier électronique à env.contact@oecd.org

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Annexe : 46 Recommandations*

Gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">• s'attacher à mettre en œuvre les <u>principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur</u> afin d'améliorer l'efficacité des politiques environnementales et d'assurer le financement des services environnementaux, y compris dans le contexte du transfert des compétences budgétaires ;• revoir la panoplie de mesures à l'appui de la gestion de l'environnement ; recourir davantage aux <u>instruments économiques</u> ; renforcer les <u>mécanismes visant à faire respecter</u> les réglementations concernant la pollution et l'utilisation des terres (sanctions administratives et pénales, par exemple) ; examiner l'efficacité et l'efficacité des approches volontaires ;• accélérer la mise en place d'une <u>stratégie nationale de protection de l'environnement</u> prévoyant des mécanismes de consultation appropriés des différentes parties prenantes, des objectifs environnementaux mesurables et assortis d'échéances, et des indicateurs pertinents ;• recourir davantage à l'<u>analyse économique</u> pour améliorer l'efficacité des politiques de l'environnement ; éliminer les subventions préjudiciables à l'environnement dans le secteur de l'eau.
Air	<ul style="list-style-type: none">• accentuer les efforts visant à <u>améliorer la qualité de l'air ambiant</u> (par exemple, les concentrations d'ozone et de particules) et à réduire les émissions de polluants atmosphériques (notamment SO_x et NO_x émis par les centrales électriques, NO_x et COV provenant des transports, COVNM imputables à l'utilisation de solvants et ammoniac d'origine agricole) ; redoubler d'efforts pour respecter les plafonds d'émissions nationaux fixés pour les SO_x, NO_x, COV et NH₃ ;• améliorer la <u>planification et la gestion de la qualité de l'air</u> par une meilleure intégration des politiques de qualité de l'air dans la planification régionale/locale (en particulier des transports) ; renforcer les pouvoirs et moyens d'intervention à tous les niveaux de gouvernement ;• réduire les <u>émissions de gaz à effet de serre parallèlement à d'autres objectifs</u>, comme la réduction des émissions atmosphériques à l'horizon 2010, la sécurité énergétique, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;• améliorer l'<u>intégration des préoccupations de qualité de l'air dans les décisions en matière de transports</u>, marchandises et voyageurs, notamment en réduisant la consommation d'énergie (par un recours accru aux transports publics, à des véhicules moins polluants et plus économiques, l'application d'instruments économiques, etc.), et en réexaminant les stratégies de tarification des carburants (rattrapage du différentiel de taxation du gazole, création de nouvelles incitations en faveur des carburants plus propres, etc.) ; élaborer et mettre pleinement en œuvre des programmes plus rigoureux d'<u>inspection et de maintenance</u> des véhicules en circulation ;• améliorer l'<u>intégration des préoccupations de qualité de l'air dans les décisions en matière d'énergie</u> (notamment par une action en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique et par des investissements visant à réduire les émissions des centrales électriques, des raffineries et des installations industrielles), avec une attention particulière aux grandes installations de combustion, ainsi qu'à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution ; continuer de développer et d'utiliser les sources d'énergie renouvelables.
Eau	<ul style="list-style-type: none">• continuer de renforcer la <u>gestion de la demande</u> concernant tous les types d'utilisation de l'eau (agricole, municipale, industrielle, etc.) en veillant à ce que les instruments existants (notamment la tarification de l'eau, son commerce et le comptage de la consommation) soient effectivement mis en œuvre et atteignent leur but ; en particulier, s'assurer que les redevances soient payées en intégralité et que les coûts des services soient pleinement couverts ;• mettre en œuvre les <u>obligations</u> prévues dans la loi sur l'eau concernant le <u>débit réservé minimum</u>, afin de restaurer et protéger efficacement les habitats fluviaux ;• examiner et réviser le <u>Plan hydrologique national</u> ;• mener à bien les plans nationaux concernant l'<u>assainissement, l'épuration des eaux usées et les boues d'épuration</u> ; continuer d'améliorer le fonctionnement du système d'octroi de permis relatifs à la pollution et promouvoir une gestion efficace et efficiente des <u>services urbains de l'eau</u> (par exemple, distribution d'eau, collecte et épuration des eaux usées) par un contrôle rigoureux de la qualité de l'eau potable, l'adoption de dispositifs formels d'assurance qualité et l'élaboration de plans stratégiques par les entreprises de service public ;• procéder à la <u>modernisation des systèmes d'irrigation existants</u> afin d'améliorer le rendement d'utilisation de l'eau conformément au Plan national d'irrigation ; mettre fermement en œuvre des mesures visant à réduire l'<u>impact environnemental de l'agriculture</u> sur la quantité et la qualité de l'eau ;• élargir l'éventail des mesures visant à enrayer la surexploitation des ressources en <u>eaux souterraines</u> ;• améliorer la prise en considération et la compréhension des relations entre l'eau et les <u>variables économiques</u> grâce à : i) de <u>meilleures données</u> sur les dépenses, les prix et le financement ; ii) une analyse systématique des <u>conditions micro-économiques</u> auxquelles sont confrontés les usagers de l'eau ; et iii) un <u>examen systématique des subventions</u> en faveur de l'infrastructure de distribution et de traitement de l'eau, visant à assurer l'efficacité par rapport aux coûts et le financement à long terme de l'entretien et de la modernisation des installations.

* Ces recommandations ont été formellement approuvées par le Groupe de Travail sur les performances environnementales de l'OCDE.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Nature et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • étendre la superficie totale des <u>zones protégées</u> et veiller à ce qu'elles soient représentatives des principaux types d'habitats, dans le contexte de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 et de l'élaboration de stratégies d'aménagement de l'espace régional ; établir des <u>plans de gestion</u> pour tous les parcs et toutes les réserves, ainsi que des lignes directrices pour la mise en place du réseau Natura 2000 ; • favoriser la <u>coordination de la gestion de la nature entre les régions autonomes</u>, éventuellement en renforçant le rôle de la Commission nationale de protection de la nature ; définir un cadre juridique pour les corridors écologiques ; • promouvoir la <u>conservation de la nature le long des cours d'eau</u>, en particulier dans le contexte de la création d'un domaine public hydraulique ; • améliorer l'intégration des préoccupations relatives à la conservation de la nature dans le <u>secteur de l'agriculture</u>, par un plan d'action sectoriel relevant de la stratégie nationale sur la biodiversité et par un recours accru (et mieux ciblé) aux paiements agro-environnementaux ; • définir un objectif de protection des <u>zones côtières</u> naturelles qui subsistent contre l'aménagement urbain ; accélérer la mise en œuvre de la zone des 100 mètres destinée à la protection des dunes et des plages ; • veiller à la conformité des <u>lois régionales sur la chasse</u> avec la directive Oiseaux de l'UE.
Intégration environnement-économie	<ul style="list-style-type: none"> • poursuivre le <u>découplage</u> des pressions sur l'environnement et de la croissance économique pour réduire l'intensité de pollution et améliorer le rendement d'utilisation des ressources dans l'économie ; • finaliser la <u>stratégie espagnole de développement durable</u> avec la participation de la société civile ; • renforcer davantage la <u>coordination et l'intégration des politiques</u> à tous les niveaux de l'administration afin de contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux ; • développer l'<u>évaluation environnementale stratégique</u> (EES) des programmes et plans sectoriels avec la participation appropriée du public ; en particulier, <u>intégrer</u> davantage les critères environnementaux dans les politiques agricoles et l'aménagement du territoire ; • au niveau des projets, poursuivre et renforcer encore l'utilisation des <u>études d'impact sur l'environnement</u> (EIE) ; • continuer d'éliminer progressivement les <u>subventions</u> (directes et indirectes) <u>préjudiciables à l'environnement</u> dans les secteurs du charbon, de l'agriculture et de la pêche ; • revoir le système actuel de <u>taxes liées à l'environnement</u> (par exemple sur l'énergie et les transports) afin de le restructurer dans une optique plus respectueuse de l'environnement, éventuellement dans le contexte d'une réforme fiscale instaurant un meilleur équilibre entre la fiscalité de l'énergie et celle de la main-d'œuvre ; • continuer de promouvoir les <u>initiatives locales de développement</u> (par exemple, dans le contexte du programme local Action 21) intégrant les préoccupations économiques, sociales et environnementales dans le développement rural, urbain et des zones côtières.
Intégration environnement-social	<ul style="list-style-type: none"> • continuer de prendre en compte les répercussions sur l'<u>emploi</u> dans les décisions et politiques environnementales ; • continuer de promouvoir l'<u>éducation à l'environnement</u> aux niveaux national et régional dans le cadre du système scolaire et de la formation professionnelle ; • rétablir et élargir la communication entre les autorités environnementales nationales et régionales et la société civile (ONG, syndicats, etc.) et accroître la <u>participation du public</u> (par exemple dans la préparation des stratégies, plans et programmes liés au développement durable, les EIE et les procédures d'EES) ; • ratifier et mettre concrètement en œuvre la <u>Convention d'Aarhus</u> ; • élaborer plus avant et utiliser davantage des <u>indicateurs environnementaux</u> aux niveaux national et régional, notamment pour suivre les progrès réalisés dans la poursuite des objectifs environnementaux.
Intégration sectorielle : tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • accentuer les efforts entrepris pour améliorer l'environnement dans les zones côtières, le protéger des pressions liées au développement des infrastructures, de la construction et du tourisme, et promouvoir une <u>gestion côtière intégrée</u> dans le secteur du tourisme ; • poursuivre les efforts engagés pour intégrer les préoccupations environnementales dans le secteur du tourisme en élaborant une <u>stratégie nationale en faveur d'un développement durable du tourisme</u> ; introduire des objectifs quantitatifs et qualitatifs ; • renforcer l'autorité de l'<u>administration nationale du tourisme</u> concernant la gestion de l'environnement, favoriser la poursuite de la coopération interministérielle (transports, nature, construction) et accroître les ressources allouées à cet effet ; • étoffer les <u>informations, orientations et programmes de formation à destination des régions autonomes et des municipalités</u> concernant la gestion durable du tourisme ; • mettre en œuvre le <u>système espagnol d'indicateurs environnementaux du tourisme</u> et en développer l'utilisation analytique pour mesurer les progrès et les performances en matière de durabilité ; • continuer de promouvoir les <u>initiatives spontanées de gestion durable émanant du secteur du tourisme</u> ; • étudier (avec tous les acteurs économiques concernés) les possibilités d'utiliser des <u>instruments économiques</u> pour préserver et valoriser les richesses environnementales des zones touristiques.

PROGRAMME DE L'OCDE SUR L'ENVIRONNEMENT

Coopération internationale

- adopter la Stratégie nationale sur le changement climatique et en contrôler la mise en œuvre ; déterminer dans quels domaines il serait nécessaire de la renforcer pour atteindre l'objectif de Kyoto et les dispositions de l'accord de partage de la charge de l'UE ; analyser le rapport coût-efficacité de ses mesures et la modifier si besoin est ;
- renforcer la protection du milieu marin contre les déversements d'hydrocarbures, et améliorer le régime de responsabilité civile des dommages résultant du transport de marchandises dangereuses par mer ; ratifier l'Accord de Lisbonne de 1990 sur la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution due aux hydrocarbures et autres substances nocives ; achever le processus de ratification du Protocole sur les événements de pollution (des mers) par les substances nocives et potentiellement dangereuses (Protocole HNS) et du nouvel amendement au Protocole à la Convention de Barcelone sur les mesures d'urgence ;
- porter l'APD totale à 0.7% du RNB, conformément à l'objectif défini par les Nations Unies, et augmenter l'APD consacrée à des projets environnementaux ;
- ratifier et mettre en œuvre les protocoles d'Aarhus et de Göteborg à la Convention PATLD.